

LES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS COMPARES AU 31 DECEMBRE 2008
(Unité=En DT)

LIBELLES	QUATRIEME TRIMESTRE 2008	QUATRIEME TRIMESTRE 2007	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2008 AU 31/12/2008	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2007 AU 31/12/2007
1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :	106 429 663,494	96 110 768,521	388 335 925,023	343 147 813,451
* Intérêts	75 195 501,865	66 650 990,663	272 426 711,827	240 820 225,272
* Commissions en produits	13 119 538,177	13 240 854,292	50 958 586,955	48 848 902,192
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	18 114 623,452	16 218 923,566	64 950 626,241	53 478 685,987
2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :	34 654 809,556	29 832 878,787	128 432 512,388	114 521 392,185
* Intérêts encourus	33 792 001,717	29 239 459,837	124 907 337,605	111 374 301,576
* Commissions encourues	862 807,839	593 418,950	3 525 174,783	3 147 090,609
* Autres charges	0,000	0,000		
3- Produit net bancaire	71 774 853,938	66 277 889,734	259 903 412,635	228 626 421,266
4- Autres produits d'exploitation	907 007,551	744 260,574	2 790 955,309	2 355 209,843
5- Charges opératoires, dont:	35 744 109,376	35 330 891,730	137 712 172,857	135 464 051,694
* Frais de personnel	24 568 713,756	22 425 498,130	94 498 964,927	90 765 552,344
* charges générales d'exploitation	7 172 761,133	8 742 961,032	28 688 775,832	29 627 254,178
6- Structure du portefeuille :	-	-	639 432 843,184	614 529 216,258
* Portefeuille-titres commercial	-	-	464 128 134,997	459 934 306,103
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	175 304 708,187	154 594 910,155
7- Encours des crédits	-	-	3 333 737 231,723	3 043 691 107,079
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	4 832 831 915,423	4 096 778 714,120
* Dépôts à vue	-	-	2 148 087 864,272	1 792 293 798,301
* Dépôts d'épargne	-	-	1 004 536 223,238	910 655 403,430
9- Emprunts et ressources	-	-	156 358 386,425	171 700 670,395
* Emprunt obligataire			10 037 309,589	20 075 463,014
* Emprunts subordonnés			77 185 704,720	77 142 714,496
* Ressources spéciales			69 135 372,116	74 482 492,885
10- Capitaux propres	-	-	412 024 524,501	411 688 967,377

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 31/12/2008

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaires

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au quatrième trimestre de l'année 2008.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2008 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 31-12-2008 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaires de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et

produits assimilés exigibles au 31-12-2008 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2008 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 31-12-2008.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au quatrième trimestre de l'année 2008. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2008 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

La conversion des opérations en devises est effectuée conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2008 et de la position de change en devises convertis sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de décembre 2008. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31-12-2008.

II- JUSTIFICATIONS DES ESTIMATIONS RETENUES

1. Les produits d'exploitation bancaires

Les produits d'exploitation bancaires s'élèvent au 31 décembre 2008 à 388.336 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,

- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement.

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaires

Les charges d'exploitation bancaires s'élèvent au 31 décembre 2008 à 128.433 mD.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts obligataires, subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

3. Les autres produits d'exploitation

Il est à noter qu'il y a eu un reclassement de certains comptes de produits du poste « autres produits d'exploitation » au poste solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires qui totalisent au titre de l'exercice 2007 un montant de 348 md. Ce montant correspond à des plus values sur cession d'immobilisations.

4. La structure du portefeuille

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

5. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

6. Les encours des dépôts

Les encours des dépôts de la clientèle sont composés des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

7. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

8. Capitaux propres

Pour les besoins de la comparabilité des indicateurs financiers présentés, les capitaux propres au 31/12/2007 sont présentés après affectation du résultat.

Les résultats enregistrés par la BIAT au 31/12/2008 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés à cette même date.